



## **OBLIGATION ANNUELLE DUE AGENT A REPOS VARIABLES**

- Agent repos variables :  
Agent qui travaille au moins 10 dimanches ou jours fériés durant l'année civile ;  
NB : Les personnels effectuant uniquement des permanences ou des astreintes les dimanches et jours fériés n'entrent pas dans la catégorie des repos variables.

**▣ Base de calcul:**

*Soit, pour les HCC en 2021 = (365 jours – 104 RH – 25 CA – 13 fériés + 1 journée de solidarité) – 2 jours repos compensateurs (20 dimanches déjà prévus dans le planning annuel)*

*-> 222 jours x 7 heures : 1554 heures*

<b>PERSONNEL ROULANT OBLIGATION ANNUELLE DUE AU 1er JANVIER 2021</b>							
--	--	--	--	--	--	--	--

	Jour	100%	90%	80%	75%	70%	60%	50%
	365							
Repos hebdomadaires	-104							
Fériés	-13							
Journée de solidarité	1	1554 h	1398 h36	1243 h12	1165 h30	1087 h48	932 h24	777 h
Congés annuels	-25							
Repos compensateurs	-2							
<b>Total</b>	<b>222</b>							

- *A cela il y a lieu de déduire si les conditions sont remplies, 2 jours Hors saison (HS) et 1 jour de fractionnement (FR) (3 x 7 heures pour un temps plein).  
Les RTT et les 2 jours d'Habillage/Déshabillage fonctionnent indépendamment sur des compteurs différents.*

*Attention !*

*L'obligation annuelle due peut également varier dans l'année en cas de changement de quotité de travail...*